

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes à Tarcenay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

N° 195/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2018,

Objet de la délibération :

**Mise à disposition de l'agent  
RAM à Familles Rurales**

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	69
- Absents :	
• Dont suppléés :	6
• Dont représentés :	8
• Excusés :	7
• Non excusés :	9
- Votants :	83

Résultat du vote	
- Pour :	83
- Contre :	
- Abstention :	

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bole Léon à M. Pernin Daniel, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Debray Michel à M. Cretin Emmanuel, Sage Jean-Luc à M. Chatelain Claude, Mme Chanudet Djamilia à M. Ducret Sylvain, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

**Suppléé(e)s** M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Daudey Louis par M. Déliot Emmanuel

**Excusé(e)** Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle, Magneron Monique & Faillenet Bernadette, Ms. Cargnino Jean-Marc, Nicolet Jean-Paul & Edme Philippe

**Absent(e)s** Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine & Boucon Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles & M. Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, **M. Maxime Groshenry**, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu le transfert de la compétence facultative Relais Assistantes Maternelles au titre de la petite enfance,

Il convient que la CCLL reprenne les agents et contrats correspondants,

Ainsi, Madame Sylvie GUIRAO, agent du Relais Assistantes Maternelles, transférée de la mairie de Ornans vers la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour effectuer ses missions au RAM d'Ornans et d'Amancey sera en totalité mise à disposition auprès de l'association Familles Rurales dans la continuité du contrat ville d'Ornans/Familles Rurales.

Une nouvelle convention de mise à disposition avec l'Association Familles Rurales sera établie du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021.

L'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Doubs est sollicité. Sa prochaine séance se tiendra le mardi 22 janvier 2019.

La Communauté de Communes mettra Madame Sylvie GUIRAO, titulaire du grade d'adjoint administratif, à disposition de Familles Rurales, pour exercer les fonctions d'animatrice du relais Familles Assistantes Maternelles pour une durée de trois ans.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte la mise à disposition d'un agent au grade d'adjoint administratif auprès de l'Association Familles Rurales,
- Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition et tous les actes subséquents après avoir obtenu l'avis favorable de la CAP du CDG25

Fait et délibéré en séance, le 12.12.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-195-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2018

